

CONSEIL MUNICIPAL

28 juillet 2020

Procès verbal

L'an deux mille vingt, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par le maire, M. THIBAULT Joël, s'est réuni à la mairie en séance publique.

- Présents :
M. THIBAULT Joël, M. AMORY Romuald, M. CZECH David
Mme AVERTY Yolande, Mme ARDELLE-BONDU Séverine, M. DEREGNAUCOURT
Nicolas, Mme DUMURET Mireille, M. MALPART Sébastien, Mme MASSAUX Françoise,
M. PETIT Joël, Mme PICAULT Emilie, Mme THIBAULT Claire, M. WACHEUX Teddy.
M. DALONGEVILLE Luc était représenté par M. AMORY.
- Absent excusé:
M. PELLETIER Fabrice.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2019 dont l'excédent global s'élève à 262 034,24€ et se décompose comme suit :

- Investissement : - 428 975,33€
- Fonctionnement : 691 009,57€

2. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de l'exercice 2019, arrêté par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation ni réserve.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 SUR 2020

Le Conseil Municipal affecte l'excédent de la section de fonctionnement, soit 691 009,57€, comme suit :

- Affectation en réserves : 201 975,33€
- Report en fonctionnement : 489 034,24€

4. BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal vote à la majorité (13 voix Pour, 1 Abstention) le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 1 041 704,24€ pour la section fonctionnement
- 1 098 875,33€ pour la section investissement

5. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

La Loi de Finances 2020 a prescrit la suppression de la taxe d'habitation. En conséquence, les communes n'ont plus de pouvoir sur le taux de cette taxe. Le vote du Conseil Municipal portera donc sur les taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire pour 2020 les mêmes taux que l'an passé, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,22%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,86%

6. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR 2020

Liste des bénéficiaires :

- Donneurs de sang : 85,00€
- Batterie Fanfare L'Avenir d'Arsy : 2 000,00€
- Club des Aînés d'Arsy : 1 300,00€
- Prévention routière : 85,00€
- Lutte contre le cancer : 175,00€
- Famille Rurale d'Arsy : 4 200,00€
- Secours catholique de l'Oise : 90,00€
- M.O.A.T : 620,00€
- Le Souvenir Français : 250,00€
- Cannelle Périscolaire Moyvillers : 9 000,00€
- Compagnie d'Arc d'Arsy : 300,00€

7. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE EAU

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2019 dont l'excédent global s'élève à 58 035,34€ et se décompose comme suit :

- Investissement : 35 516,14€
- Fonctionnement : 22 519,20€

8. COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE EAU

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de l'exercice 2019, arrêté par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation ni réserve.

9. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 SUR 2020 DU SERVICE EAU

Le Conseil Municipal affecte l'excédent de la section de fonctionnement, soit 22 519,20€, comme suit :

- Affectation en réserves : 0,00€
- Report en fonctionnement : 22 519,20€

10. BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE EAU

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 35 518,20€ pour la section fonctionnement
- 422 343,52€ pour la section investissement

11. CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

L'administration fiscale sollicite du Conseil Municipal la désignation de 24 personnes. Ces personnes doivent relever au moins d'un des impôts locaux de la Commune d'Arsy. Sur ces propositions, l'administration fiscale désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

M. LEGRAND André, M. MALPART Sébastien, M. BATTUT Gérard, M. QUETTE François,
M. LECOMTE Daniel, M. BORGEAIS Alain, M. DEBROUCKER James, M. DEBORDES Didier,
M. TRONCHON Jacques, M. OBLIN Christian, Mme MASSEAUX Françoise, M. RENARD Bernard,
Mme ARDELLE BONDU Séverine, Mme DUMURET Mireille, M. CHELLE Alexandre,
Mme NEUMANN Christine, M. LANGELUS Gérard, M. OUACHEE Dominique,
Mme AVERTY Yolande, Mme LESEIGNEUR Paquerette, Mme THOQUENNE Martine,
M. VERDET Daniel, Mme GREUGNY Claire, M. TROUVAIN Bernard.

12. REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DES LISTES ELECTORALES

Le Conseil nomme à l'unanimité Mme AVERTY Yolande comme représentant du Conseil Municipal à la Commission de Révision des Listes Electorales.

13. MAM - LOCATION DU LOCAL

L'association Les P'tits M'Arsiens, dans le cadre de son activité d'assistante maternelle(MAM), occupe les locaux de l'ancienne classe maternelle depuis le 1^{er} février 2020. Cette occupation fait l'objet d'un contrat de location avec la Commune.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (13 voix Pour - 1 Abstention), de demander à l'association le paiement du loyer de février et de ne pas exiger, en raison de la crise sanitaire, ceux de mars, avril et mai.

14. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION : OPERATION 1 MILLION D'ARBRES

Dans le cadre du plan "1 million d'arbres en Hauts de France" lancé par la Région, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce plan et projette la plantation de 62 arbres fruitiers sur différents espaces communaux.

Le coût total de l'opération s'élèvera à 3 613 €.

La subvention de la Région sera de 2 523 €.

Le Maire